



# ELIOS II 2016

## TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANCAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE<sup>(1)</sup> ET À L'ÉCHÉANCE

**Elios II 2016 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**

- ↳ **Titre de créance complexe émis par Natixis Structured Issuance S.A., société d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 26 septembre 2016<sup>(2)</sup>), soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.**
- ↳ **Durée d'investissement conseillée : 6 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique anticipé.
- ↳ **Éligibilité : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques d'**Elios II 2016** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- ↳ **Code ISIN : FR0013205879**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE



<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

<sup>(2)</sup> Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

# ELIOS II 2016

## EN QUELQUES MOTS

**Elios II 2016 est un produit de placement d'une durée maximale de 6 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance ayant les caractéristiques suivantes :**

- Une indexation à la performance positive ou négative de l'indice de référence Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis), l'indice représentatif du marché actions de la zone euro.
- Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 8 % par année écoulée, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice Euro STOXX 50® («l'Indice») est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- Un remboursement du Capital Initial à l'échéance majoré d'un gain de 48 % si le niveau de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Évaluation.
- Un remboursement du Capital Initial à l'échéance majoré d'un gain de 18 % tant que l'indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé de plus de 35 % par rapport à son Niveau Initial (soit un niveau final supérieur ou égal à 65 % de son Niveau Initial) à la Date d'Évaluation.
- Un risque de perte en capital à l'échéance en cas de baisse de l'indice Euro STOXX 50® supérieure à 35 % par rapport à son Niveau Initial (soit un niveau final inférieur à 65 % de son Niveau Initial). Par exemple, si l'Indice a baissé de 40 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 60 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **Elios II 2016**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 2 décembre 2016 et la date de remboursement anticipé concernée ou de remboursement finale selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. En cas d'achat après le 2 décembre 2016 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Les titres de créance **Elios II 2016** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support **Elios II 2016** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance vie. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou la rachat partiel de celui-ci peut entraîner un désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

# AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

## AVANTAGES

- De la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> année, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.
- De la 1<sup>ère</sup> à la 5<sup>ème</sup> année, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un gain de 8 % par année écoulée<sup>(1)</sup>.
- À l'échéance des 6 ans, si **Elios II 2016** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à 65 % de son Niveau Initial mais inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un gain final de 18 %<sup>(2)</sup>, soit 3 % par année écoulée.
- À l'échéance des 6 ans, si **Elios II 2016** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un gain final de 48 %<sup>(3)</sup>, soit 8 % par année écoulée.

## INCONVÉNIENTS

- **Elios II 2016 présente un risque de perte partielle ou totale du capital** en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est inférieur à 65 % de son Niveau Initial). Le rendement du support « **Elios II 2016** » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -35 %.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an à 6 ans.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 8 % par année écoulée<sup>(1)</sup>**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> (effet de plafonnement du gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice EURO STOXX 50<sup>®</sup>. La performance d'un indice **dividendes non réinvestis** est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

## FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice EURO STOXX 50<sup>®</sup>. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice EURO STOXX 50<sup>®</sup>.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

<sup>(1)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel Brut (TRA Brut) maximum de 7,80 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables). Ou soit un Taux de Rendement Annuel Net (TRA Net) maximum de 6,72 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

<sup>(2)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel Brut (TRA Brut) de 2,79 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables). Ou soit un Taux de Rendement Annuel Net (TRA Net) de 1,76 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

<sup>(3)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel Brut (TRA Brut) de 6,73 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables). Ou soit un Taux de Rendement Annuel Net (TRA Net) de 5,66 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

# MÉCANISME D'ELIOS II 2016

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE DE LA 1<sup>ère</sup> À LA 5<sup>ème</sup> ANNÉE

De l'année 1 à 5, si le niveau de clôture de l'Indice à une Date d'Observation Annuelle est supérieur ou égal à son Niveau Initial constaté le 25 novembre 2016, alors un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

L'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Anticipé correspondante (soit le 11 décembre 2017, 10 décembre 2018, 9 décembre 2019, 9 décembre 2020, 9 décembre 2021) :

**LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI**  
+  
**UN GAIN DE 8 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE**  
(SOIT UN TRA BRUT<sup>(1)</sup> MAXIMUM DE 7,80 %<sup>(3)</sup>)  
(SOIT UN TRA NET<sup>(2)</sup> MAXIMUM DE 6,72 %<sup>(3)</sup>)

Sinon le produit continue.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT FINAL À L'ÉCHÉANCE

À la Date d'Évaluation (le 25 novembre 2022), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

### Cas favorable :

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 9 décembre 2022 :

**L'INTEGRALITÉ DU CAPITAL INITIALEMENT INVESTI**  
+  
**UN GAIN DE 8 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE**  
(SOIT UN TRA BRUT<sup>(1)</sup> DE 6,73 %)  
(SOIT UN TRA NET<sup>(2)</sup> DE 5,66 %)

4 / 8

### Cas médian :

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 65 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 9 décembre 2022 :

**LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI**  
+  
**UN GAIN DE 3 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE**  
(SOIT UN TRA BRUT<sup>(1)</sup> DE 2,79 %)  
(SOIT UN TRA NET<sup>(2)</sup> DE 1,76 %)

### Cas défavorable :

Si le niveau de clôture de l'indice EURO STOXX 50<sup>®</sup> est strictement inférieur à 65 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 9 décembre 2022 :

**LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE EURO STOXX 50<sup>®</sup>**

**DANS CE SCENARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTEGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE EURO STOXX 50<sup>®</sup>. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.**

<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA Brut désigne le Taux de Rendement Annuel Brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(2)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA Net désigne le Taux de Rendement Annuel Net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

<sup>(3)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 8 % à la 1<sup>ère</sup> Date de Remboursement Automatique Anticipé (1<sup>ère</sup> année).

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Elios II 2016** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

# ILLUSTRATIONS

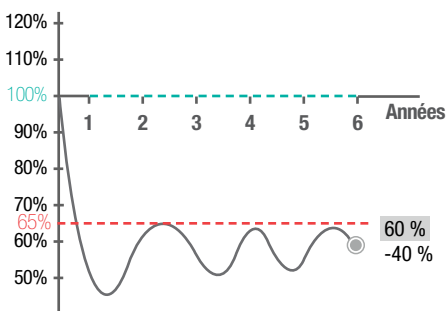
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs, et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale, ni offrir ou être comprises comme une quelconque garantie.

Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro STOXX 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit), et pourra donc entraîner une perte sur le capital.

L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE EURO STOXX 50® LA 6<sup>ÈME</sup> ANNÉE (SUPÉRIEURE À 35 %)

Niveau de l'Indice



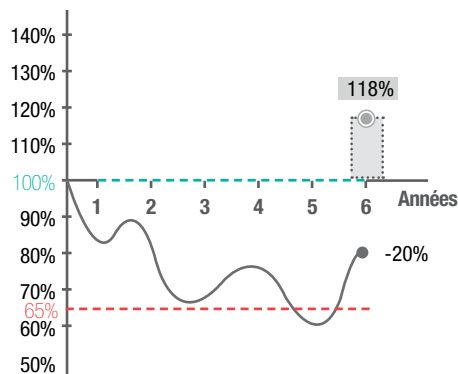
- À chaque Date d'Observation Annuelle, de l'année 1 à 5, le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 65 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation, le niveau de clôture de l'Indice est égal à 60 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 40 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 60 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice Euro STOXX 50®, soit une perte de 40 %.

**Remboursement final : 60 %**

**TRA Brut<sup>(1)</sup> : -8,13 % (TRA identique pour un investissement direct dans l'Indice). Soit TRA Net<sup>(2)</sup> : -9,05 % (TRA identique pour un investissement direct dans l'Indice)**

## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE EURO STOXX 50® LA 6<sup>ÈME</sup> ANNÉE (INFÉRIEURE À 35 %)

Niveau de l'Indice



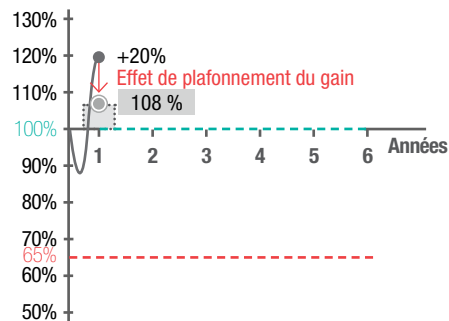
- À chaque Date d'Observation Annuelle, de l'année 1 à 5, le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur à 65 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 20 %). L'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance et récupère l'intégralité de son capital augmenté d'un gain de 18 %, soit un gain de 3 % par année écoulée depuis l'origine.

**Remboursement final : 118 %**

**TRA Brut<sup>(1)</sup> : 2,79 % (contre -3,64 % pour un investissement direct dans l'Indice). Soit TRA Net<sup>(2)</sup> : 1,76 % (contre -4,60 % pour un investissement direct dans l'Indice)**

## SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE EURO STOXX 50® LA 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

Niveau de l'Indice



- À la 1<sup>ère</sup> Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial plus un gain de 8 %. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (plafonnement du gain), il est remboursé à 108 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

**Remboursement final : 108 %**

**TRA Brut<sup>(1)</sup> : 7,80 % (contre 19,47 % pour un investissement direct dans l'Indice). Soit TRA Net<sup>(2)</sup> : 6,72 % (contre 18,28 % pour un investissement direct dans l'Indice).**

- Performance de l'indice Euro STOXX 50®
- Niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50®
- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé
- Gain
- Niveau de remboursement du support
- Seuil de perte en capital à l'échéance (65 %)

Information importante : la valorisation d'Elios II 2016 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice Euro STOXX 50® et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau de l'indice Euro STOXX 50® est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Évaluation, s'il est proche de 65 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice Euro STOXX 50®, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur ou du Garant.

<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA Brut désigne le Taux de Rendement Annuel Brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(2)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA Net désigne le Taux de Rendement Annuel Net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

# PRÉSENTATION DE L'INDICE EURO STOXX 50®

La performance du support Elios II 2016 est liée à la performance de l'indice Euro STOXX 50® dividendes non réinvestis.

**UN INDICE COMPOSÉ DES 50 PREMIÈRES SOCIÉTÉS DE LA ZONE EURO, SÉLECTIONNÉES SUR LA BASE DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE, DU VOLUME DES TRANSACTIONS ET DU SECTEUR D'ACTIVITÉ (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS).**

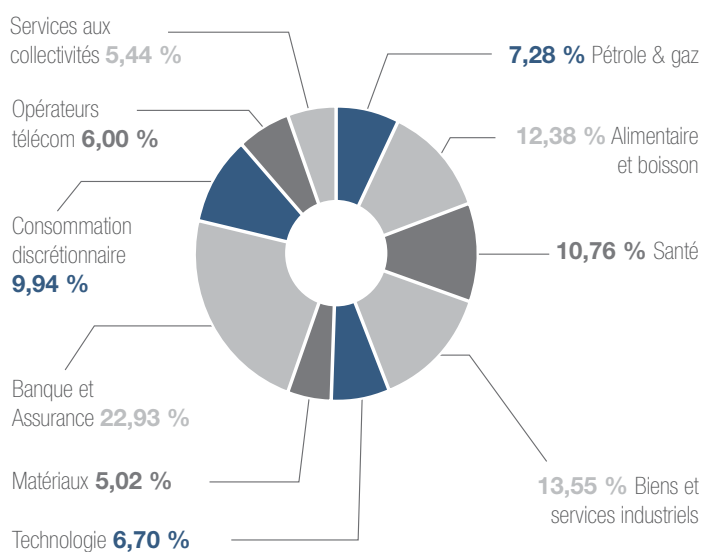
La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'indice Euro STOXX 50® est l'indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. **Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.**

**Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**

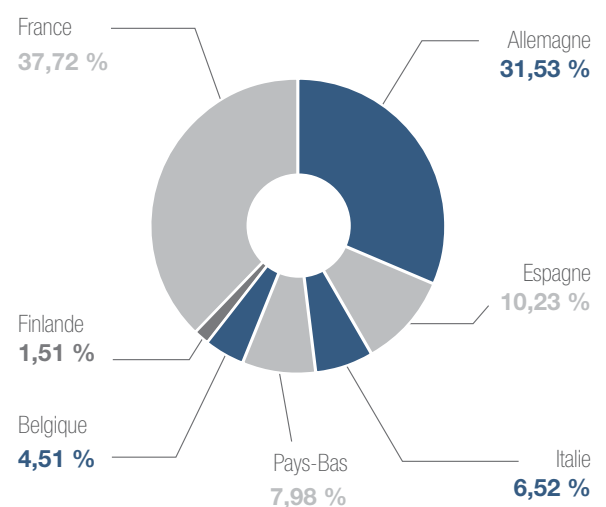
## ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® ENTRE LE 26 SEPTEMBRE 2010 ET LE 26 SEPTEMBRE 2016



### RÉPARTITION SECTORIELLE



### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg au 26/09/2016.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni UBS (France) S.A., ni Natixis n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Événements exceptionnels affectant le sous-jacent : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument sous-jacent du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. Il est recommandé à l'investisseur, pour connaître ces événements et les modalités de leur traitement, de se reporter à la documentation juridique relative au produit.

# CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	<b>Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.</b> Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Natixis, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Émetteur	Natixis Structured Issuance S.A. (bien que présentant un risque de perte en capital, les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 26 septembre 2016). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Garantie du capital	<b>Pas de garantie du capital</b>
Période de souscription	Du 10 octobre 2016 (9h00) au 25 novembre 2016 (17h00)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013205879
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	6 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé
Sous-jacent	Indice Euro STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145, code Bloomberg : SX5E index), calculé dividendes non réinvestis
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Émission	2 décembre 2016
Date de Détermination Initiale	25 novembre 2016
Dates d'Observation Annuelles	27 novembre 2017, 26 novembre 2018, 25 novembre 2019, 25 novembre 2020, 25 novembre 2021
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	11 décembre 2017, 10 décembre 2018, 9 décembre 2019, 9 décembre 2020, 9 décembre 2021
Date d'Évaluation	25 novembre 2022
Date d'Échéance	9 décembre 2022
Niveau Initial	Niveau de clôture du sous-jacent le 25 novembre 2016
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité et Publication de la valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture ou l'Indice est publié. <b>La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence</b> sur une page publique du site de l'Émetteur ( <a href="http://www.equitysolutions.natixis.com">www.equitysolutions.natixis.com</a> ). Sixtelekurs, Reuteurs. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Natixis, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 25/11/2016 par une société de service indépendante financièrement de Natixis, Pricing Partners.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de souscriptions / rachats	Néant / Néant
Commissions de distribution	UBS (France) S.A. reçoit en sa qualité de distributeur de Natixis une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres), comprise entre 0,10% et 0,60% du montant des Titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, compte-titres

## AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous la responsabilité de UBS (France) S.A. qui commercialise le produit **Elios II 2016**.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **Elios II 2016** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Elios II 2016** est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission d'obligations de 10 000 000 000 d'euros de l'Emetteur, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 16-241 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les conditions définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 6 octobre 2016 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis.

Ce document de présentation a été établi par UBS (France) S.A., société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 125.726.944 EUR, dont le siège social est à Paris, 69, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, inscrite au RCS de Paris sous le n° B 421 255 670, Agréée pour le courtage d'assurances (garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances), Numéro d'inscription ORIAS : 07 004 822, suivant les informations et documents qui lui ont été communiqués par l'Emetteur, qui a validé cette brochure avant de la soumettre à l'Autorité des Marchés Financiers.

UBS (France) S.A. et/ou les autres sociétés du Groupe UBS (ou leurs salariés) peuvent à tout moment détenir des positions longues ou courtes sur tout ou partie des titres entrant dans la composition du portefeuille ou offrir des services, notamment de conseil, à l'Emetteur de ces titres ou à une société liée à l'un de ces émetteurs.

UBS (France) S.A. interdit expressément la reproduction de tout ou partie de ce document sans son autorisation écrite préalable et décline par ailleurs toute responsabilité quant aux actions engagées par des tiers à ce sujet.

Si certains éléments de cette présentation vous paraissent requérir des précisions, veuillez contacter votre conseiller personnel auprès d'UBS (France) S.A. Il pourra vous remettre des documents d'information complémentaires.

UBS (France) S.A. est agréée par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

UBS (France) S.A. conserve la possibilité d'accepter ou de refuser les souscriptions qui lui parviendraient avant la date limite mais qui ne pourraient être satisfaites en raison d'un dépassement du montant d'émission tel qu'il a été défini par l'Emetteur à condition toutefois d'en informer l'investisseur dans les meilleurs délais. Dans une telle hypothèse, l'investisseur reconnaît et accepte qu'UBS (France) S.A. ne saurait encourir une quelconque responsabilité à quelque titre que ce soit.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est régie par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

## AVERTISSEMENT DE STOXX LTD.

L'EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

## NATIXIS

Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 019 319 328 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris  
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France  
RCS Paris n°542 044 524

